

# Les Côtes du Rhône définissent leur plan stratégique 2023-2026



Le plan stratégique des Côtes du Rhône présenté en Assemblée générale le 27 janvier 2023, développe deux ambitions majeures et quinze actions concrètes qui ont pour objectif de produire des effets à moyen et long terme. Il vient s'adosser à celui d'Inter-Rhône, affichant les ambitions collectives de la Vallée du Rhône.

**L**es contraintes structurelles et conjoncturelles sont fortes et exigent des efforts conséquents pour y faire face. Ce carcan est aussi une **opportunité pour les vignerons des Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages de s'adapter au monde de demain**. Chacun d'entre eux devra se saisir de ces outils pour être performant et résilient. Face à la complexité de la situation, le Syndicat des Côtes du Rhône a dressé un plan stratégique pour les trois années à venir et sera présent aux côtés des vignerons pour les accompagner.

## Pour une réussite collective

Le Syndicat des Côtes du Rhône est conscient des **problématiques qui se posent à court terme à l'appellation Côtes du Rhône** et au monde viticole dans son ensemble. De **nombreuses mesures de gestion de crise** revendiquées par le Syndicat (distillation, arrachages définitifs, restructuration différée...) se retrouvent aujourd'hui **portées par l'ensemble de la production viticole nationale**.

Le CNIV et l'ensemble de la filière sont en train de réaliser un **plan national de la filière viticole (amont et aval)**, dont la finalisation est prévue pour l'été 2023. Ce plan stratégique est la **réponse du Syndicat des Côtes du Rhône à ce contexte conjoncturel et structurel** qui s'impose à tous les opérateurs viticoles.

*Le plan stratégique des Côtes du Rhône se structure en 2 axes, déclinés en 15 actions concrètes et réalisables.*

Denis Guthmuller, Président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, explique : « *Il nous appartient de nous préparer à l'avenir en anticipant les évolutions auxquelles nous sommes et allons être exposés. Nous avons voulu travailler deux axes dans le cadre de ce plan : développer une commercialisation valorisée et pérenne et devenir une référence environnementale sociétale. Nous allons mettre en place quinze actions qui nous permettront de relever le challenge qui s'offre à nous. Un mot revient régulièrement, c'est l'adaptation. Comme notamment l'adaptation de nos vins à des consommateurs qui évoluent, l'adaptation au changement climatique, ou encore l'adaptation à une commercialisation qui fluctue. Une chose est sûre, nous bénéficions de nombreux atouts pour remporter la partie : des cépages qui plaisent, une très bonne technicité dans nos vignes et nos caves et une très belle image. La réussite est à notre portée, et nous allons collectivement réussir ce challenge.* »

**Les vignerons des Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages vont devoir relever deux défis :**

- **Développer une commercialisation valorisée et pérenne**
  - **Devenir une référence environnementale et sociétale**
- « *Nous souhaitons mettre en place un ensemble d'outils qui nous aideront à faire face aux défis et à nous adapter* », affirme le président. Nous détaillons ici les quinze actions définies par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône.



**L'organisme de défense des Côtes du Rhône va mettre en place une évaluation des opérateurs** (récolte 2023). L'objectif est de faire varier la pression de contrôle de l'unité de vinification en fonction de sa notation et surcoût du contrôle à sa charge, avant contrôle produit 2023.

**L'autre aspect est de professionnaliser les dégustateurs** pour le contrôle produit afin de s'assurer d'un niveau qualitatif suffisant (récolte 2023).

**Le Syndicat va mettre en place un dispositif permettant l'étalement des différents segments (AOC et IGP/ VSIG)** similaire à l'ancienne règle des 10 % ou équivalent (récolte 2023).

**Enfin, le Syndicat compte renforcer les contrôles avant récolte 2023** : charges excessives, mauvais état sanitaire... (récolte 2023)

## Action 2 : Pérenniser la réserve interprofessionnelle pour adapter l'offre à la demande

Cet outil de régulation de l'offre en Côtes du Rhône rouge, voulu par le Syndicat, est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, après accord du ministère de l'Agriculture.

L'objectif de cette mesure, votée à une large majorité, est de limiter temporairement le volume mis en marché afin de pouvoir adapter l'offre à la demande. Après un retour à la normale, cela permettra aussi d'alerter la filière lorsqu'un déséquilibre trop important apparaîtra.



## 1 Développer une commercialisation valorisée et pérenne

« Nous faisons maintenant face à des consommateurs plus volages, plus avertis aussi, que ce soit en termes de type de boisson que d'appellations. Cette tendance est encore plus forte à l'export, où nous devons nous faire une place parmi d'autres pays producteurs tous performants. Il faut pourtant garder à l'esprit cette certitude : l'adaptation est vitale, car notre pré carré national se réduit à vue d'œil. Il va falloir gagner des parts de marché à l'export, pour nos rouges, nos blancs et nos rosés. Mais pour cela, nous devons tous nous remettre en question et produire des vins de qualité dignes des attentes de ces nouveaux consommateurs. Cela nécessitera une vraie prise de conscience collective, une capacité d'adaptation et pour certains d'entre nous une véritable remise en question des méthodes de travail et de production. C'est à ce prix que nous réussirons ce challenge », a encouragé Denis Guthmuller.

### Une juste valorisation de la production

L'ambition collective des vignobles de la Vallée du Rhône veut assurer une **valorisation juste et durable** des vins des Côtes du Rhône. Pour cela, l'interprofession a mis en place et activé des **indicateurs économiques** (amont et aval) interprofessionnels. En parallèle, les résultats d'une **étude générationnelle** sont attendus, pour permettre d'identifier le potentiel volumique à venir.

### Action 1 : Développer le niveau qualitatif des Côtes du Rhône

**Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône souhaite également faire évoluer le cahier des charges des Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages** (fin 2023) sur la base des trois enjeux suivants qu'il va proposer à l'Inao en fin d'année 2023 :

- Définir un niveau qualitatif minimum représentatif d'un Côtes du Rhône (critères analytiques, richesse minimale en sucre, TAV) ;
- Considérer et anticiper les effets du changement climatique ;
- Répondre aux attentes sociales, sociétales et environnementales.

### Un outil équitable qui s'applique à tous les opérateurs

La réserve interprofessionnelle est basée sur le principe de solidarité, où chaque producteur participe à l'effort commun. Chaque année, après le dépôt des déclarations de revendication, le cumul des stocks d'anciens millésimes et de la nouvelle revendication sera comparé aux volumes de sorties de chais de la campagne passée. Si les volumes dépassent le stock cible maximum de 15 mois, l'interprofession décidera le blocage collectif de 20 % des volumes revendiqués ; chaque opérateur étant libre de bloquer le ou les millésimes de Côtes du Rhône rouge qu'il souhaite. « Cet outil s'inscrit dans un temps long et a pour vocation de lutter contre les déséquilibres entre offre et demande, afin d'assurer une valorisation juste et pérenne. Tous les opérateurs sont concernés, quels que soient leurs rendements de production. Les performances des entreprises sont également prises en compte, avec la capacité de libérer individuellement des volumes sous certaines conditions », assure le président des Côtes du Rhône.



### Action 3 : Mettre en place une charte sur la loyauté des pratiques

Dans le cadre de sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône a créé une charte sur la loyauté des pratiques. L'objectif est de fédérer la production, le négoce et le courtage autour de pratiques « responsables » et respectueuses des parties prenantes.

La loyauté des pratiques doit permettre de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et ses parties prenantes, en particulier ses fournisseurs, concurrents et consommateurs.

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône s'est engagé à établir des relations durables et éthiques avec ses fournisseurs et prestataires ; favoriser les labels environnementaux, encourager et sensibiliser les parties prenantes à intégrer ces labels ; favoriser les produits éco-conçus ; avantager les prestataires locaux et soutenir les entreprises sociales et solidaires, les TPE ; ainsi que le respect des Droits de l'Homme dans toute la chaîne d'approvisionnement et la sécurité de ses collaborateurs.

### Adapter et diversifier la production

#### Action 4 : Adaptation aux attentes du marché

Face à la déconsommation de vins rouges, l'interprofession a bâti un plan d'actions ambitieux d'engagement pluriannuel. Le rôle du Syndicat sera de sensibiliser et d'accompagner les opérateurs à cette démarche. Il va s'attacher à compléter, poursuivre et déployer le plan diversification couleur d'Inter Rhône. Pour cela, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône a déjà rencontré les principaux metteurs en marché des Côtes du Rhône en janvier 2023. Le Syndicat souhaite identifier les profils produits attendus par les consommateurs sur les principaux marchés. Pour cela, il va réaliser une étude « Consommateurs » et un benchmark pour évaluer et comparer les Côtes du Rhône rouges à leurs concurrents.

Par ailleurs, des expérimentations sur les principaux cépages (incidences maturités, rendements, méthodes de vinifications, etc.) seront mises en place dès la récolte 2023. Cette étude sera confiée à l'Institut Rhodanien.

*S'adapter aux attentes des consommateurs tout en préservant l'ADN Côtes du Rhône.*

*Côtes du Rhône doit rester un acteur majeur sur les rouges.*

A charge du Syndicat Général de sensibiliser les opérateurs vinificateurs sur les attentes des marchés et sur les itinéraires définis par cette étude.

L'objectif en 2035 est de commercialiser 1 000 000 hectolitres de Côtes du Rhône rouges (vs 1 100 000 hl aujourd'hui).

Le Président ajoute : « Plus que jamais, il est essentiel de produire les vins ayant les profils adaptés au marché et aux attentes des consommateurs actuels. Nous devons cultiver cette excellence qui est à notre portée ».



### Action 5 : Poursuivre et déployer le plan diversification

#### Doubler les volumes de blanc

« Nous avons une volonté de croissance très affirmée sur les blancs », martèle Philippe Pellaton, Président d'Inter-Rhône. L'objectif sur cette couleur est d'augmenter les volumes actuels pour passer à 150 000 hectolitres à horizon 2035.

La volonté collective est de retrouver une croissance significative sur le rosé, afin d'atteindre les 200 000 hectolitres en 2035. Pour le rouge, l'interprofession souhaite préserver les volumes.

#### Plusieurs profils produits ont été identifiés par l'Institut Rhodanien.

Trois profils pour les vins blancs :

- Fraîcheur, fruité et vivacité ;
- Fruité, rondeur et équilibre ;
- Complexité, élévation et garde.

Objectif 2035 : 150 000 hectolitres de Côtes du Rhône blancs commercialisés.

Deux profils pour les rosés :

- Un profil « Rosé Fraîcheur » : vins avec profil thiol ou fermentaire/amylique, très aromatiques, vifs en bouche mais équilibrés, couleur peu soutenue ; « vins d'apéritif », à boire dans l'année ;
- Un profil « Rosé Fruité » : vins plus traditionnels, plus vineux, avec arômes de fruits rouges, d'épices, structure en bouche plus marquée, couleur plus soutenue ; « vins de gastronomie », à boire dans les 2 ans.

Objectif 2035 : 200 000 hectolitres de Côtes du Rhône rosés commercialisés.

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône interviendra en sensibilisant et en accompagnant les opérateurs sur :

- Le choix de plantation (adaptation terroir, cépages et climat) ;
- Les itinéraires techniques au vignoble ;
- Les itinéraires techniques de vinifications et d'assemblages.

En parallèle, un groupe de travail technique interprofessionnel est mis en place pour déterminer le potentiel de production d'un effervescent rhodanien, notamment un blanc de noirs et sur la prise de mousse. Les expérimentations seront mises en place dans les années à venir.

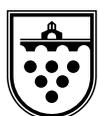
## Développer la commercialisation par l'export

**Objectif 2035 : consacrer 50 % des volumes de CDR à l'export, soit : 675 000 hectolitres**

### Action 6 : Intensifier et renforcer la communication à l'export

« Dans un contexte compliqué à la fois structurellement et conjoncturellement, le Syndicat Général souhaite apporter une multiplicité de solutions et d'outils pour permettre l'adaptation et la performance de chacun. Des travaux sont en cours pour développer notre diversification et notre activité, notamment à l'export », a indiqué Denis Guthmuller. Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône va accompagner la stratégie Interprofessionnelle de communication à 2 niveaux :

- **1/ Une communication collective « Vignobles de La Vallée du Rhône » à destination des professionnels** sur les marchés prioritaires : USA, Canada et Chine et les marchés à défricher : Singapour et Corée du Sud.
- **2/ Une communication spécifique « Côtes du Rhône » à destination des professionnels et grand public.** Marchés prioritaires : Etats-Unis, Royaume-Uni, Belgique, Canada, Japon, Chine, Suède et Danemark.



## CÔTES DU RHÔNE

« Nous avons une performance export de 34 % et à ce jour, ce n'est pas suffisant. Nous assumons que la France est devenue un marché difficile et qu'il y a des perspectives ailleurs », a déclaré Philippe Pellaton en conférence de presse le 8 décembre dernier. L'objectif est de rééquilibrer les exportations et commercialisations nationales à l'horizon 2035.

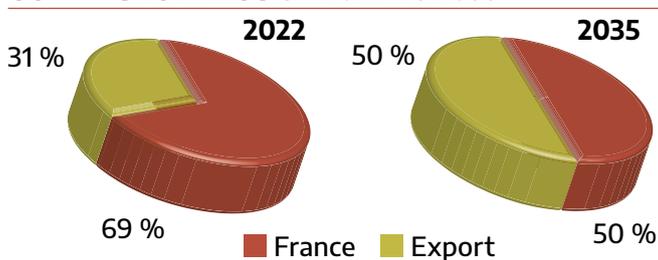
### Action 7 : Continuer à capitaliser sur le marché français

La France reste au centre de la stratégie des Côtes du Rhône, et constituera 50 % de ses ventes.

La France demeure un marché attractif pour les Côtes du Rhône pour plusieurs raisons :

- Le renouveau des **réseaux traditionnels** (ventes directes, cavistes, CHR) après la pandémie Covid-19 est encourageant et dynamique ;
- Le marché Français est attentif à tous les changements : labels environnementaux, nouvelles couleurs, saisonnalité, pour lesquels les Côtes du Rhône sont très bien placés ;
- L'appellation Côtes du Rhône jouit d'une **réputation positive** ;
- La marque « **Avignon, Capitale des Côtes du Rhône** » pourra être développée et mise en valeur.

### RÉPARTITION DU VOLUME COMMERCIALISÉ EN 2022 VS 2035



### Action 8 : Promouvoir la diversification et la hiérarchisation

Dans le cadre de ce plan stratégique, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône va accompagner et amplifier la promotion des Côtes du Rhône rouges, blancs et rosés et celle des 22 Côtes du Rhône Villages nommés.

Une personne dédiée à l'animation et à la promotion des 22 Côtes du Rhône Villages a été embauchée en juin 2022. Elle a pour mission d'accompagner les appellations « Villages » dans la promotion et le développement de leur notoriété.

Des actions dédiées aux Côtes du Rhône Villages nommés se sont déjà engagées avec l'événement « Village des Villages » lors de Découvertes en Vallée du Rhône en avril 2022, Le Live des Côtes du Rhône en juin, et la dégustation « Vie de Villages » à Lyon en novembre. D'autres événements forts sont prévus en 2023 pour faire découvrir aux professionnels et amateurs la typicité des vins de chaque village.

Le Syndicat va également continuer à participer à des opérations d'image avec les Crus des Côtes du Rhône.



Les présidents des Syndicats de Côtes du Rhône Villages s'unissent pour développer un programme d'actions de communication.

## 2 Devenir une référence environnementale et sociétale

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône souhaite devenir un référent environnemental et sociétal en favorisant la biodiversité au vignoble, en accompagnant la transition agroécologique des structures et en développant la communication environnementale.

### Continuer à favoriser la biodiversité au vignoble

L'objectif premier est de faire des Côtes du Rhône une référence en matière de préservation et de développement de la biodiversité au vignoble.

### Action 9 : S'investir davantage dans l'observation de la biodiversité

## OBSERVATOIRE AGRICOLE de la BIODIVERSITÉ



L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) permet de développer des indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité en milieu agricole, de donner de l'autonomie aux vignerons quant à l'observation de la biodiversité sur leurs exploitations et de mettre en



relation ces observations biodiversité avec des itinéraires techniques et des aménagements paysagers.

**Le Syndicat des Côtes du Rhône** a rejoint le réseau de l'OAB national en 2021 et propose aux vignerons intéressés **d'observer la faune sauvage** présente sur leurs parcelles et en bordure, grâce à cinq protocoles d'observation standardisés : vers de terres, papillons, abeilles sauvages, chauves-souris et invertébrés terrestres. Aujourd'hui, 50 vignerons sont associés à ce partenariat et observent la biodiversité, participent aux journées techniques pour monter en compétence sur la biodiversité et communiquent sur leur engagement.

### Action 10 : Favoriser le vivant animal et végétal dans les vignes

Le Syndicat Général des Côtes du Rhône travaille depuis 2014 à la **préservation des paysages et de la biodiversité du vignoble**.



#### Le vivant animal

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône porte un intérêt au vitipastoralisme et travaille à faciliter sa mise en place dans le vignoble. Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône accompagne aussi des études comme l'enquête nationale réalisée sur l'Outarde canepetière. Les résultats sont venus confirmer la bonne santé et l'augmentation des populations d'outarde en secteur viticole du Plan de Dieu. Elle révèle ainsi les liens entre l'évolution positive de la population d'Outarde et le développement constaté de nouvelles pratiques culturales (développement de l'enherbement inter-rang et en interculture).



#### Le vivant végétal

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône diffuse des conseils techniques au

travers de **fiches conseils** pour les vignerons. Les trois premières pratiques mises en avant sont :

- la couverture hivernale des sols,
- la plantation d'arbres et d'arbustes,
- la mise en place d'un repos du sol avant plantation.

Pour cette dernière recommandation, il s'agit que les arbres et arbustes retrouvent une place dans le vignoble, que ce soit sous forme de haies, d'arbres isolés, de bosquets, d'alignement... pour des motivations d'ordre esthétique, de biodiversité, de microclimat, de gestion de l'eau, de diminution des Zones de Non-Traitement Eau ou encore de brise-vent.

En partenariat avec Ceres Flore, le Syndicat a mis en place une gamme de végétaux locaux dont les graines et les boutures sont récoltées localement, puis élevées dans des pépinières locales également.

Afin de respecter les équilibres des écosystèmes locaux, le syndicat propose aux vignerons des plants issus de sites de prélèvements situés au cœur du vignoble. Ce catalogue présente ainsi les plants issus de graines ou boutures locales, et élevés dans des pépinières locales.

Les catalogues sont déjà disponibles et les commandes sont possibles dès aujourd'hui sur [www.syndicat-cotesdurhone.com](http://www.syndicat-cotesdurhone.com)

### Action 11 : L'importance des pratiques pour valoriser et régénérer les sols

Le Syndicat Général accompagne les vignerons dans la mise en place d'un « **repos valorisé** » de leurs parcelles par des cultures intermédiaires et alternatives afin de cultiver la résilience des exploitations.

Les vignerons de la commission environnement ont souhaité mettre en avant l'importance d'un repos du sol long entre deux cultures de vignes. Ce temps de repos permet de lutter contre le court-noué ou encore le pourridié tout en structurant les sols et favorisant la biodiversité. Il peut également permettre une diversification des revenus et des orientations agricoles du territoire, ponctuelle ou à long terme. Cette diversification réfléchie à grande échelle permettra de conserver intact le foncier agricole tout en accompagnant au mieux les vignerons.

Un travail en partenariat avec les **collectivités territoriales** et **d'autres filières agricoles est d'ores et déjà engagé** afin d'assurer une **rémunération complémentaire** pour le vigneron.

Cela peut se concrétiser par des cultures intermédiaires et alternatives à **vocation environnementale, alimentaire et énergétique**.



Mais la mise en place de cultures intermédiaires nécessite une réflexion profonde. Il s'agit d'être vigilant sur les exportations d'azote, le prix des fertilisants dans le cas de certaines cultures et la valorisation économique possible.

Conscient de ces enjeux, le Syndicat des Côtes du Rhône portera dès 2024 à la connaissance des vignerons les cultures envisageables, les débouchés économiques ainsi que les structures à même de fournir des semences ou d'apporter des conseils. Il ne s'agit pas de devenir polyculteur mais bien de pérenniser la culture de la vigne dans un contexte économique et écologique qui le nécessite.

### Accompagner la transition agroécologique des structures

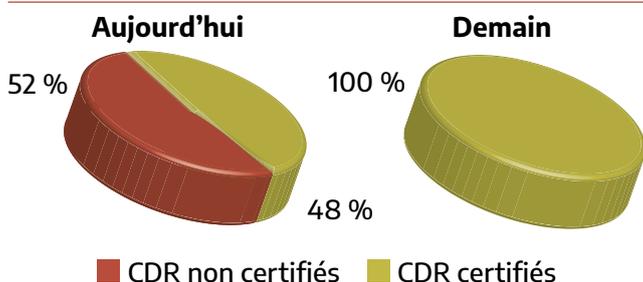
Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône se veut être une **structure engagée et efficace** qui accompagne et associe les vignerons à ses démarches. C'est une **structure collective certifiée et labellisée**, elle anime des **outils de partage** pour avancer collectivement. Afin d'accompagner au mieux l'ensemble des vignerons des appellations Côtes du Rhône, il met en place depuis 2021 un **guide de recommandations environnementales**, déployées pour l'ensemble des actions environnementales. Il propose à l'ensemble des vignerons, des pratiques à la portée de tous et ayant un impact positif sur l'environnement.

#### + D'INFOS



Retrouvez les trois fiches techniques du Guide de recommandations environnementales sur le site internet du Syndicat des Côtes du Rhône (couverture hivernale des sols / arbres et arbustes au vignoble / repos des sols) : <https://www.syndicat-cotesdurhone.com/liste-articles/guide-de-recommandations-environnementales>

### PRODUCTION CERTIFIÉE EN HECTARES



**L'objectif premier est de faire des Côtes du Rhône la référence environnementale et sociétale des appellations françaises.** Pour cela, il faut atteindre 100 % de certifications environnementales. **Aujourd'hui, les appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages sont certifiées HVE et Agriculture biologique à hauteur de 48 % des surfaces de production et des volumes.**

### Action 12 : Booster les certifications et labellisations environnementales : la HVE

**Aujourd'hui, les Côtes du Rhône comptent 722 exploitations déjà engagées (32 % des surfaces en Côtes du Rhône) en HVE.** Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône s'attache **au suivi et à l'accompagnement** dans le temps des opérateurs certifiés.

## WINE Objectives

**Cession & acquisition**  
de propriétés viticoles  
**Recherche d'investisseurs**  
En toute confidentialité

◆  
**LE CABINET WINE OBJECTIVES**  
PILOTE LES PLUS BELLES TRANSACTIONS  
DE LA VALLÉE DU RHÔNE

**Château de Nalys**  
**Château d'Estoublon**  
**Château Maucoil**  
**Domaine La Célestière**  
**Château Dalmeran**

N'hésitez pas à prendre contact pour évoquer votre projet en toute discrétion.

**Adam Dakin**  
Fondateur de Wine Objectives  
[adamdakin@wineobjectives.com](mailto:adamdakin@wineobjectives.com)  
06 35 36 61 86



L'objectif de demain est d'accroître le nombre d'opérateurs certifiés et de booster les autres certifications (bio, biodynamie, terra vitis...)

Demain, la structure souhaite s'ouvrir aux autres certifications ; être un « guichet unique » pour orienter efficacement vers le bon interlocuteur ; et aider à la réalisation d'un diagnostic de conversion bio permettant au vigneron de réfléchir à sa transition avant de l'enclencher.

En parallèle, depuis mars 2022, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône s'est engagé dans une démarche durable de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**, dans chacun de ses services, visant à équilibrer les piliers économiques, sociaux et environnementaux.

Dans un futur proche, le Syndicat souhaite promouvoir cette démarche auprès des adhérents en proposant des ateliers interactifs :

- 1/Proposer un **accompagnement collectif** des candidats par des experts à la labellisation RSE ;
- 2/**Mutualiser les coûts** avec la recherche de financement et porter l'**expérience** d'un collectif.

Sensibiliser à la labellisation RSE.

### Action 13 : Gérer durablement et recycler les ressources



#### De nouveaux contenants

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône va lancer cette année une étude de faisabilité sur la création d'une **bouteille Côtes du Rhône de réemploi**. En parallèle, la structure syndicale engage une réflexion sur de **nouveaux contenants** pour les Côtes du Rhône (par exemple les **canettes**) en vue de répondre aux nouvelles tendances de consommation.

#### Un partenariat pour le recyclage des emballages

Le 14 février 2023, lors du salon Wine Paris, le **Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône** et **Adelpe** ont signé le contrat

collectif « Adelpe Pluriel » pour **renforcer l'écoresponsabilité** des entreprises viticoles des Côtes du Rhône. Cet engagement a pour but d'accélérer leur transition environnementale : simplification des démarches liées au recyclage de leurs emballages, écoconception et communication en faveur du tri auprès des consommateurs.

« Ce partenariat est une opportunité pour tous nos adhérents de simplifier leur démarche de mise en conformité par une adhésion simplifiée à

*Adelpe via le Syndicat, en faveur du recyclage de leurs emballages. Il permettra aussi aux vignerons des Côtes du Rhône de bénéficier d'un soutien sur-mesure pour être guidés dans la réduction de leur impact environnemental et identifier des solutions en matière d'écoconception des*

*emballages* », se félicite Denis Guthmuller, Président du Syndicat. Avec « Adelpe Pluriel », les vignerons des Côtes du Rhône bénéficieront d'un **accompagnement collectif dans leur mise en conformité** vis-à-vis de la réglementation **Responsabilité Elargie du Producteur** des emballages ménagers (REP).

**Ce contrat garantit aussi le respect des nouvelles obligations imposées aux entreprises, notamment par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).**

#### Recycler les bouchons

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône est en train de **recenser** l'ensemble des initiatives de collecte de bouchons. L'objectif est de permettre à tous les opérateurs de porter facilement tous leurs bouchons dans un seul **point de collecte** à distance raisonnable de leur lieu de stockage.

#### Développer des outils de communication environnementale

L'organisme de défense et de gestion des Côtes du Rhône souhaite **déployer une communication environnementale**. D'abord **en interne** à destination des vignerons, ensuite, **l'externe** à destination des professionnels, des consommateurs, des institutions et des pouvoirs publics, afin de montrer le **dynamisme des Côtes du Rhône**.

#### Action 14 : Créer une plateforme interactive de recensement des actions

Un lieu d'échange et de partage d'expériences des pratiques vertueuses tournées vers la transition agroécologique va être créé début 2024. Les vignerons pourront s'y retrouver pour consulter, échanger, avoir accès aux contacts des opérateurs sous labels environnementaux, intégrant le réseau OAB, pratiquant le viti-pastoralisme, les lieux de viti-foresterie...



Ce recensement sera affiché par zone cartographique pour plus de lisibilité.

**Action 15 : Créer une fondation de la biodiversité des Côtes du Rhône**

Le Syndicat souhaite créer une fondation de la biodiversité des Côtes du Rhône afin de valoriser l'**engagement environnemental** des vigneron·s de l'appellation. Cette fondation sera la concrétisation et le **moteur du volet environnemental** de l'ODG.

Ce formidable **outil de communication et d'image** permettra de financer des actions destinées à **favoriser la biodiversité** ou de **rechercher des donations privées ou des subventions publiques et privées**.

« C'est ainsi un arsenal le plus complet possible que nous souhaitons mettre en œuvre, afin que chacun puisse disposer des armes nécessaires pour relever les défis qui nous attendent », a déclaré Denis Guthmuller. 🍷

Isabelle Gibier

**EN RÉSUMÉ**

CONSTATS	AMBITIONS	SOLUTIONS	ACTIONS
Les habitudes et les attentes de consommation changent dans un contexte économique international tendu	Développer une commercialisation valorisée et pérenne	S'assurer d'une juste valorisation de notre production	Développer le niveau qualitatif des CDR
			Pérenniser la réserve interprofessionnelle
			Mettre en place une charte sur la loyauté des pratiques
		Adapter et diversifier notre production	Adapter les CDR aux attentes du marché
			Poursuivre et déployer le plan diversification (blanc, rosé et effervescent)
			Intensifier et renforcer la communication à l'Export
		Développer la commercialisation en France et à l'Export	Continuer à capitaliser sur le marché français
			Promouvoir la diversification et la hiérarchisation
Dans un contexte de changement climatique, la préservation de l'environnement est une carte à jouer	Devenir une référence environnementale et sociétale	Continuer à favoriser la biodiversité au vignoble	S'investir dans l'observation agricole de la biodiversité
			Favoriser le vivant animal et végétal dans les vignes
			Valoriser et régénérer les sols
		Accompagner la transition agroécologique des structures	Booster les certifications environnementales
			Gérer durablement et recycler les ressources
		Développer des outils de communication environnementale	Communication interne : créer une plateforme interactive
			Communication externe : créer une fondation de la biodiversité